

Décision Administrative

Portant sur une demande d'autorisation d'enseignes

Le Maire de Pontorson

VU la demande d'autorisation préalable enregistrée sous le n° AP 050 410 24 J 005, concernant une nouvelle installation d'enseigne sur un immeuble sis 16 Route du Mont Saint Michel, commune de Pontorson, déposé le 13/03/2024 par Mme MALKI Lina pour le compte de la société ACTION.

DECIDE

ARTICLE 1 : La demande d'autorisation préalable relative à la nouvelle installation d'enseignes sur un immeuble sis 16 Route du Mont Saint Michel, Commune de Pontorson, objet de la demande susvisée est accordée.

Toutefois, ce projet des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant.

Les enseignes doivent respecter les prescriptions du code de l'environnement et notamment l'article R.581-59, relatif aux obligations d'extinction des enseignes lumineuses.

ARTICLE 2 : Monsieur le policier municipal de Pontorson sera chargé de l'exécution et de la présente décision.

Pontorson, le 14/03/2024

Maire de Pontorson

Par délégation, l'Adjoint à l'Urbanisme

Frédéric DUPRE.

